

Recommandé

**Fixation du délai pour ouvrir action  
en cas de réserve de propriété**

Avis vous est donné que, par déclaration écrite du

a contesté – en sa totalité – pour toute somme supérieure à fr.  
prétendez vous être réservé, en garantie d'un solde de prix de vente de fr.  
saisis au préjudice du débiteur

le droit de propriété que vous  
, sur les objets ci-après,

pour une créance de fr.

No	Objets	Estimation Fr.

En conséquence, il vous est fixé un **délai de 20 jours** dès réception du présent avis pour ouvrir, devant le juge compétent (art. 109 LP), **action en constatation** de votre droit contre celui qui le conteste, **faute de quoi votre prétention ne sera pas prise en considération dans la poursuite en cause.**

Lieu et date

Office des poursuites